

Conditions Définitives en date du 21 mars 2014



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONES

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

500.000.000 d'euros

SOUCHE No: 2014-1

TRANCHE No: 1

**Emprunt obligataire d'un montant de 20.000.000 d'euros
à taux variable et venant à échéance en mars 2020**

Prix d'Emission: 100 %

Crédit Mutuel Arkéa

PARTIE I
CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les Titres) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 15 octobre 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) sous le n°13-550 en date du 15 octobre 2013) et le supplément au prospectus de base en date du 11 février 2014 (visé par l'AMF sous le n° 14-0038 en date du 11 février 2014) relatifs au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la **Directive Prospectus**) telle que modifiée (notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010) dans la mesure où cette directive a été transposée dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (<http://www.cg13.fr/cg-13/institution/le-budget/lemprunt-obligataire/>), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- | | | |
|----|---|----------------------------------|
| 1. | Emetteur : | Département des Bouches-du-Rhône |
| 2. | (a) Souche : | 2014-1 |
| | (b) Tranche : | 1 |
| | (c) Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique : | Sans Objet |
| 3. | Devise Prévue : | Euro (€) |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (a) Souche : | 20.000.000 € |
| | (b) Tranche : | 20.000.000 € |
| 5. | Prix d'émission : | 100 % du Montant Nominal Total |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | 100.000 € |
| 7. | (a) Date d'Emission : | 25 mars 2014 |
| | (b) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |

8. **Date d'Echéance :** La Date de Paiement du Coupon tombant le, ou le plus proche du 25 mars 2020
9. **Base d'Intérêt :** Taux Variable Euribor 3 mois + 0,63 %
(autres détails indiqués ci-dessous)
10. **Base de Remboursement/Paiement:** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date de Maturité à 100 % de leur montant nominal
11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans Objet
12. **Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :** Sans Objet
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Délibération n°49 du Conseil Général de l'Emetteur en date du 29 mars 2013
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Sans Objet
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Applicable
- (a) Période(s) d'Intérêts/ Date de Période d'Intérêts Courus : Trimestrielle (conformément aux Modalités)
- (b) Date(s) de Paiement du Coupon : Le 25 mars, 25 juin, 25 septembre et 25 décembre de chaque année à compter du 25 juin 2014 jusqu'à la Date d'Echéance incluse ; ajusté conformément à la Convention de Jour Ouvré précisée au paragraphe 16(d) ci-dessous
- (c) Première Date de Paiement du Coupon : 25 juin 2014
- (d) Convention de Jour Ouvré : Convention de Jour Ouvré Suivante Modifiée
- (e) Centre(s) d'Affaires (Modalité 4.1) : Sans Objet
- (f) Méthode de détermination du (des) taux d'Intérêt : Détermination du Taux sur Page
- (g) Partie responsable du calcul du

(des) Taux d'Intérêt et du (des)
Montant(s) de Coupon (si ce n'est
pas l'Agent de Calcul) : Sans Objet

- (h) Détermination du Taux sur Page
Ecran (Modalité 4.3(ii)) : Applicable
- Taux de Référence : Euribor 3 mois
 - Page Ecran : Page Reuters EURIBOR 3 mois
 - Date de Référence : Sans Objet
 - Heure de Référence : 11h00 (heure de Bruxelles)
 - Zone Euro : Oui
 - Date de Détermination du
Coupon : Deux (2) Jours Ouvrés TARGET à Paris pour
l'Euro avant le premier jour de chaque Période
d'Intérêts
 - Source Principale pour le
Taux Variable : Page Ecran
 - Banques de Référence (si
la source principale est
"Banques de Référence") : Sans Objet
 - Place Financière de
Référence : Sans Objet
 - Référence de Marché : EURIBOR
 - Montant Donnée : Sans Objet
 - Date de Valeur : Sans Objet
 - Durée Prévue : Sans Objet
- (i) Détermination FBF (Modalité
4.3(c)) : Sans Objet
- (j) Marge(s) : + 0,63 % par an
- (k) Taux d'Intérêt Minimum : Sans Objet
- (l) Taux d'Intérêt Maximum : Sans Objet
- (m) Méthode de Décompte des Jours
(Modalité 4.1) : Exact/360
- (n) Coefficient Multiplicateur : Sans Objet

17. Stipulations relatives aux Titres à

Coupon Zéro :

Sans Objet

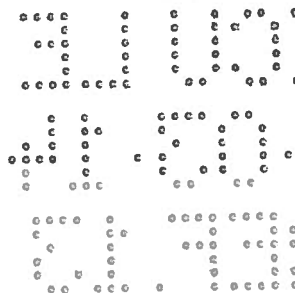
DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans Objet
19. **Option de Remboursement au gré des Titulaires :** Sans Objet
20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21. **Montant de Remboursement Anticipé :**
- (a) **Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.5) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) :** Conformément aux Modalités
 - (b) **Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.5) :** Oui
 - (c) **Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 6.2(b))) :** Sans Objet

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

22. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) **Forme des Titres Dématérialisés :** Dématérialisés au porteur
 - (b) **Établissement Mandataire :** Sans Objet
 - (c) **Certificat Global Temporaire :** Sans Objet
23. **Place(s) Financière(s) (Modalité 6.6) :** Sans Objet
24. **Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques :** Sans Objet

25. Masse (Modalité 10) :



Masse Contractuelle est applicable

Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

MASSQUOTE S.A.S.U.
RCS 529 065 880 Nanterre
7 bis, rue de Neuilly
F-92110 Clichy
France

Adresse postale:
33, rue Anna Jacquin
92100 Boulogne Billancourt
France
Représenté par son Président

Le nom et les coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :

Gilbert Labachotte
8, boulevard Jourdan
75014 Paris
France

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 450 € (hors taxes) par an au titre de ses fonctions.

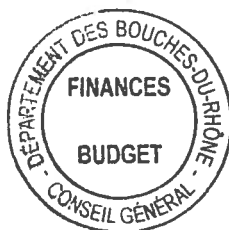
OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives. Signé pour le compte de l'Emetteur:

Par: Hervé DOLLE, Chef du Service du Budget et de la Gestion Financière
Dûment autorisé



Le Chef de Service
Budget et Gestion Financière


Hervé DOLLE

PARTIE 2
AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 25 mars 2014 a été faite.
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 5.200 euros

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA (perspective stable) par Fitch France S.A.S. (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistré conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros : Sans Objet

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

4. TITRES A TAUX VARIABLE UNIQUEMENT – HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS

Le détail de l'historique du taux EURIBOR 3 mois peut être obtenu de Reuters.

5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans Objet

(a) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Sans Objet

(b) Date du contrat de services de placement : Sans Objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Crédit Mutuel Arkéa

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1

6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR0011804079

(b) Code commun : 104847692

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans Objet

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : BNP Paribas Securities Services
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin
France

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Non Applicable